

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5233**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques spécialité Biotechnologie - Analyses physico-chimiques - Développement du médicament

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Descartes - Paris 5 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Paris V, Recteur de l'académie, Président de l'université de Paris V

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

111 Physique-chimie, 116 Chimie, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel met en œuvre des procédés complexes d'analyse et de contrôle chimiques et biologiques. Il organise le travail et développe des relations techniques et fonctionnelles avec l'environnement de travail.

Il conçoit et développe de nouvelles méthodes d'analyse. Il valide ces méthodes.

Il interprète les résultats et rédige des comptes-rendus sur les analyses effectuées, les méthodes appliquées, les résultats obtenus.

Il maîtrise les méthodologies et les connaissances techniques permettant de mener à bien des analyses en se conformant à des processus rigoureux.

Il maîtrise l'utilisation d'appareillages performants et des outils informatiques.

Il est apte à interpréter et analyser les données techniques et les informations technologiques relatives aux différents appareillages.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans les domaines du contrôle qualité, de l'assurance qualité et de la recherche et développement dans l'industrie(pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire, biotechnologique, chimique), la recherche publique ou privée, l'analyse des eaux et de l'environnement, la répression des fraudes...

Il peut prétendre aux emplois suivants :

Technicien supérieur spécialisé

Assistant-ingénieur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 Maitrise statistique et informatique au laboratoire

UE2 Qualité-sécurité

UE3 Bases de pharmacologie- bibliographie

UE4 Cosmétologie

UE5 Habilitation Animal de laboratoire (Maximum 8 étudiants)

UE6 CLHP; Chromatographie planaire et HPTLC

UE7 CPG et CPG-Masse ; Electrophorèse capillaire

UE8 Infra-rouge- RMN

UE9 Culture cellulaire

UE10 Biologie moléculaire

UE11 Immunologie

UE12 Mycologie- Bactéries lactiques et fermentation

UE13 Colorimétrie- Imagerie-MEB-microscopie

UE14 Pharmacologie

UE15 Développement du médicament

UE16 Développement galénique

UE17 Développement analytique

UE18 Projet tutoré
UE19 Stage et mémoire

Les étudiants obtiendront :

- la spécialité « Analyses physico-chimiques » si ils ont validé les UE 1-2-3-4-6-7-8-18-19
- la spécialité « Biotechnologie » si ils ont validé les UE 1-2-3-4(ou5)-9-10-11-12-13-14-18-19
- la spécialité « Développement du médicament » si ils ont validé les UE 1-2-3-15-16-17-18-19

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-paris5.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :